

Séminaire
de présentation

CONTRACTUALISATION
AVEC LES
TERRITOIRES



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DE LA DÉMARCHE

- > **Mai 2022** : consultation de la Chambre des Territoires
- > **Juin 2022** : adoption des orientations stratégiques par l'Assemblée de Corse
- > **2ème semestre 2022** :
 - **Réunions internes** (DGA CDC, Agences, Offices, Organes consultatifs)
 - **Réunions externes** présentation de la démarche aux territoires (élus)
 - **Travaux de concertation** chaque territoire pour l'élaboration de notes d'enjeux
- > **1er semestre 2023** : signatures des premiers contrats de territoires

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Gran Palazzu - 22, corsu Grandval - 20000 Ajaccio
Rond Point Maréchal Leclerc - 20405 Bastia

04 95 20 25 25 | territorii@isula.corsica



@DinamicheT



DÉMARCHE DE CONTRACTUALISATION

Sur proposition du Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse a adopté le rapport sur les « orientations stratégiques relatives à la contractualisation avec les territoires ».

La Collectivité de Corse a la volonté de mettre en place une nouvelle gouvernance transversale pour les territoires. Elle souhaite faire émerger une **stratégie commune** à travers une approche globale, durable et intégrée, permettant de tendre davantage vers un objectif d'**équilibre territorial**, à l'échelle de l'île.

Cette ambition trouve sa concrétisation dans la formalisation d'un **contrat de territoire** qui s'attachera à faire converger les priorités de développement des territoires et celles portées par la Collectivité de Corse, par le biais de ses politiques publiques.

Pour ce faire, il s'agit d'avoir une réflexion préalable commune avec les territoires, d'établir une concertation et un dialogue en amont des différents projets et de mettre en place des priorités tout en offrant une plus grande visibilité aux bénéficiaires concernant les dispositifs existants et les moyens de les mobiliser.

“ Adapter les politiques publiques de la Collectivité de Corse aux besoins et aux spécificités des territoires ”

OBJECTIFS ET PARTENAIRES IDENTIFIÉS

La contractualisation apparaît comme un moyen de favoriser la mise en cohérence et la convergence des politiques publiques définies par la Collectivité de Corse : enjeux de rééquilibrage, de répartition des richesses, de cohésion et de solidarité entre les territoires.

La mise en place de cette démarche permettra de valoriser l'action de la CdC, tout en adaptant son intervention aux spécificités des territoires.

Les contrats de territoire se feront dans une logique de co-construction entre la Collectivité de Corse et le bloc communal. Au regard des compétences de plus en plus nombreuses exercées par les EPCI, ces derniers apparaissent comme les partenaires incontournables de la contractualisation. Cependant, compte tenu du rôle de proximité exercé encore par les communes, ces dernières seront pleinement parties prenantes de la mise en place de la démarche de contractualisation.



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h30 : Accueil café

10h00 : Discours d'ouverture de Julien Paolini, Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire

10h30 : Présentation de la note d'enjeux : attentes de la Collectivité de Corse en matière de contractualisation (projets de territoires, stratégie du territoire, définition de priorités, programmes d'actions et maquette financière prévisionnelle, ...)

11h00 : Échanges avec la salle

13h30 : Présentation de la démarche de contractualisation : répartition des participants en 2 groupes :

- Gouvernance et co-construction du contrat
- Questions diverses : Attentes en matière de contractualisation, besoins des territoires en matière d'ingénierie territoriale, aspects positifs et négatifs de la contractualisation avec l'Etat, projets structurants à développer en priorité sur les territoires

14h30 : Échanges avec la salle

15h30 : Conclusion de la journée

